



Limoges, le 2 mai 2023

L'intersyndicale académique 1<sup>er</sup> degré

A Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges

Madame la Rectrice,

L'ensemble des Organisations Syndicales vous a alertée à plusieurs reprises sur les difficultés liées au manque de remplaçants dans nos trois départements. Notre dernier courrier sollicitant entre autre la plus grande transparence sur le bilan des absences et de leur remplacement n'a d'ailleurs reçu aucune réponse.

Depuis le mois d'octobre, la situation est tendue et se tend toujours plus, avec des enseignants non remplacés plusieurs jours consécutifs pouvant s'étendre au delà d'une semaine dans certaines écoles. Parfois, ce sont plusieurs enseignants qui n'étaient pas remplacés simultanément dans la même école. Pire, des écoles à classes uniques et des écoles à deux classes ont été fermées, faute de remplaçant, constituant ainsi une rupture franche de continuité de Service Public.

Cette réalité entre en pleine contradiction avec les termes de la circulaire n° 2017-050 du 15-3-2017 relative au remplacement qui affiche pourtant des intentions et des principes exigeants : « *Le remplacement constitue une préoccupation majeure pour notre ministère tant les enjeux pour les élèves et les familles sont importants ; **la continuité du service public nécessite que tout enseignant absent soit remplacé.** L'exigence du remplacement est donc très forte s'agissant de l'École, parce que toute absence est immédiatement ressentie dans la vie même de la communauté scolaire »*

Les personnels, les élèves, les familles et les élus ne peuvent plus souffrir de cette incapacité de l'Institution à garantir la présence d'un enseignant tous les jours dans toutes les classes de l'académie. Chaque absence non-remplacée désorganise le service rendu aux usagers et dégrade les conditions de travail de tous les personnels de l'école ainsi que les conditions d'apprentissage de tous les élèves de l'école. Les usager.e.s ne sont plus aujourd'hui en mesure de savoir dans quelles conditions leurs enfants seront accueillis voire s'ils seront seulement accueillis. Nous portons une autre idée de l'Ecole. Nous ne pouvons plus accepter une telle situation.

Pour nos organisations, toutes les absences doivent être remplacées quelles qu'en soient la durée et le caractère prévisible ou non.

C'est pourquoi, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les consignes que l'ensemble de nos organisations syndicales propose à nos collègues, face à la désorganisation qu'occasionnent ces non-remplacements d'enseignants absents dans les écoles.

Il s'agit pour nos collègues de demander aux parents de garder leur enfant en cas de non remplacement :

- en cas d'absence prévisible parce que l'accueil incombe à votre responsabilité,
- en cas d'absence imprévisible au-delà de la première journée.

Nous estimons que l'absence perd son caractère imprévisible dès lors que vos services en ont été avisés a minima la veille. De fait, nous considérons alors que l'équipe pédagogique n'a plus à assumer l'accueil.

Nous restons disponibles pour engager un dialogue constructif visant à trouver des solutions opérationnelles et efficaces à ces dysfonctionnements graves du Service Public d'Éducation dès lors que vous accepterez de dresser un état des lieux transparent de la situation et sur plusieurs années et que des moyens dédiés nouveaux pourront y être consacrés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments respectueux.

L'Intersyndicale académique 1<sup>er</sup> degré